

L'ORIENTATION EN QUESTIONS

Quel rôle doit jouer le système éducatif dans l'orientation et la formation tout au long de la vie ? Quelles doivent être les missions de ses acteurs ? Comment informer à l'heure d'Internet ? Comment maintenir le conseil personnalisé en orientation au cœur du métier des conseillers d'orientation psychologues ? Comment dépasser une orientation définie par les structures de formation ? À l'heure des réformes, des lois et des rapports sur l'orientation, le Sgen-CFDT ouvre le débat.

*Dossier coordonné par
Marie-Solange Guiard et Albert Ritzenthaler*

5



ORIENTATION DÉPASSER L'ÉQUIVOQUE

L'orientation est un terme équivoque. Associé à procédure, il est compris comme affectation, souvent subie, après un échec scolaire. Associé à conseil, il est un soutien personnalisé d'aide à l'observation, l'adaptation et l'accompagnement au projet.

Cette équivoque reflète notre système éducatif, structuré d'abord pour fabriquer les élites et affectant d'autorité les autres en fonction des vœux formulés, des injonctions du monde économique et des contraintes de la carte des formations. Ce système, adapté aux *Trente Glorieuses*, craque de partout. Le chômage massif des jeunes a contribué à désenchanter l'investissement scolaire et seuls les initiés se retrouvent dans les « *bonnes filières* ».

Le mythe de l'égalité des chances a fait long feu. Devant ce constat d'échec, les conseillers d'orientation psychologues ont été des bouc-émissaires tout désignés. Le non-remplacement de 5 postes sur 6, les multiples rapports estimant qu'une bonne information était suffisante, les missions transférées aux enseignants, ont renforcé le sentiment d'abandon d'une profession.

Pour le Sgen-CFDT, le système éducatif doit permettre la construction progressive de parcours de formation et s'inscrire dans la formation tout au long de la vie. Dans ce cadre, l'orientation ne peut être strictement scolaire, et encore moins réduite à sa dimension psychologique. Elle implique tous les acteurs. Les Cop y jouent un rôle capital afin de contribuer au développement optimal des personnes dans leurs parcours et leur insertion professionnelle.

QUELLE ORIENTATION

ET QUELLE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ?

La formation initiale ne peut plus être dissociée de la formation continue. Le Sgen-CFDT plaide pour des parcours et un accompagnement individuels.

La résolution européenne *Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie* (OTLV) dans les *stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie* (EFTLV) a été adoptée le 21 novembre 2008. Elle fixe le cadre de travail pour mettre en place l'OTLV dans l'ensemble de l'Union. La loi *Orientation et Formation Tout au Long de la Vie*, publiée en octobre 2009, englobe, enfin, les deux termes d'orientation et de formation dans une même texte et définit le cadre réglementaire en France. Auparavant, en 2006, paraissait le cadre européen des compétences clés, corollaire indispensable à une démarche du « *tout au long de la vie* ».

Or l'Éducation nationale peine à intégrer cette nouvelle approche demandée par les textes comme par le contexte économique et social qui rend les parcours scolaires et professionnels de plus en plus complexes ou/et aléatoires et qui érige les transitions en norme de vie.

UNE ÉPOQUE RÉVOLUE UN SYSTÈME SCLÉROSÉ

Le monde de la formation initiale et celui de la formation continue coexistent sans vraiment se connaître ni se comprendre. Le ministère considère la formation initiale comme sa grande, voire unique, priorité. Quant à l'orientation, elle subit le même sort, comme s'il y avait encore une orientation scolaire puis, ensuite, une orientation professionnelle qui obéiraient à des règles distinctes.

Cette approche renvoie à une époque révolue du monde du travail et à un système scolaire sclérosé. On ne peut plus appréhender la formation



François Salaun

sur un mode discontinu lié à un métier pour la vie. Une majorité de personnes, notamment les personnels en situation précaire, sera amenée tout au long de sa vie à changer plusieurs fois d'emplois et donc à se réorienter et à se former pour suivre les évolutions du marché du travail ou pour faire carrière, concernant les privilégiés.

TOUT AU LONG ET AU LARGE DE LA VIE

Un parcours se construit tout au long mais aussi tout au large de la vie, en prenant en compte l'ensemble de la personne et de ses vies plurielles qui coexistent en simultané et qui la définissent. Le conseiller d'orientation psychologue doit se situer dans cette perspective du « *tout au long et au large de la vie* » s'il veut accompagner la personne avec justesse, ne pas perdre en professionnalité et gagner en profondeur de champ.

Il faut donner l'avantage au processus du parcours dans ses remaniements permanents, sur les procédures et les prescriptions figées. Il s'agit de bâtir concrètement

des itinéraires de réussite adaptés à la mesure et aux intentions de chacun.

LES CIO DES ENTITÉS ORIGINALES

D'ailleurs, le projet du Sgen-CFDT pour transformer l'École se place dans une perspective d'orientation et de formation tout au long de la vie en préconisant la modularisation des parcours et l'accompagnement individuel. Réussir s'apprend, et apprendre et s'orienter vont de pair ; il s'agit d'un processus dynamique et non pas didactique dans lequel le rôle de l'École est déterminant.

Dans ce nouveau cadre, les CIO constituent une entité originale au sein de l'Éducation nationale, en avance sur son temps. Leur ouverture sur l'extérieur et leur capacité à fédérer les équipes, à mettre en réseaux d'autres structures à l'interne comme à l'externe, en font un atout majeur pour la mise en place d'une orientation inséparable d'une formation tout au long et au large de la vie.

Marie-Solange Guiard

ENTRE DOCUMENTATION ET INFORMATION NUMÉRIQUE AIDER L'ÉLÈVE À S'INFORMER

Alors que l'Onisep développe des outils de documentation papier, le web est devenu le vecteur d'information prioritaire des jeunes. Il convient donc de développer la prise en main et le décodage de ces informations à l'école.

C'est l'accès à la formation « qui permet à chaque personne de se réaliser de façon pertinente ». Encore faut-il bien choisir et pour cela se sentir capable de le faire. On sait que plus l'efficacité perçue à exécuter les activités préparatoires au choix est grande, plus le niveau de capacité à choisir, une formation ou une profession, est élevé. Et dans ces activités, la gestion de l'information occupe une place centrale.

L'APPROCHE DOCUMENTAIRE

La France est le seul pays développé du monde à posséder une instance nationale d'information pour l'orientation. Depuis 1970, l'Onisep propose aux jeunes et à leurs parents de nombreux documents sur les métiers et les formations, un portail Internet très consulté et, pour les professeurs et les conseillers d'orientation-psychologues, des supports et des méthodes d'accompagnement. Faute de pédagogie spécifique et de moyens, les injonctions exprimées par le décret de 1971, tout comme le droit à l'information de 1989, sont restés de simples intentions. En 2005 sont créés les modules et options de découverte



Les portails internet deviennent les principales interfaces d'accès à l'information.

professionnelle. En 2006, apparaît le socle commun de connaissances et de compétences dans lequel la partie 7, « autonomie et initiative », met l'accent sur le développement de la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie et évoque la gestion informationnelle.

DIGITAL NATIVES

L'Onisep, en collaboration avec les Services d'orientation, édite alors des éléments d'ingénierie pédagogique qui sont principalement ancrés sur des supports documentaires. Or, le nouveau vecteur de l'information pour l'orien-

tation est aujourd'hui celui du web, de l'informatique et des télécommunications. Les portails Internet deviennent les principales interfaces d'accès. Avec près de deux millions de consultants par mois, celui de l'Onisep dépasse de loin les capacités d'accueil et de renseignement des modèles classiques.

Si professeurs et parents sont encore souvent des « digital migrants », les élèves de notre époque sont des « digital natives ». Rêves, valeurs et intentions s'élaborent dans les interactions rapides et illimitées de ce nouveau système médiatique. Le web participe alors de la construction

collective du monde et des trajectoires personnelles, celle où le centre d'appropriation de la décision s'est déplacé vers l'internaute lui-même.

AIDER L'ÉLÈVE À S'ORGANISER

En orientation, la compétence à s'informer occupe donc une place centrale dans la démarche décisionnelle. Apprendre à décoder les informations, c'est en effet savoir comprendre les environnements pour en intégrer les éléments choisis.

Si l'École n'est plus le seul vecteur de l'orientation, elle est toujours le principal lieu où s'élabore la maîtrise de l'orientation personnelle. Il lui convient donc de mobiliser chacune et chacun autour de cet apprentissage, par une approche éducative accompagnée mais autonome, où l'élève est mis dans une situation de rechercher et de décider. À travers ses appréciations et la référence culturelle qu'il représente, le professeur a une influence importante sur les choix. L'élève peut aussi attendre qu'il l'aide à s'organiser dans la construction de sa démarche d'orientation.

Jean-Marie Quiesse

INFORMER : QUELLE PLACE POUR L'ONISEP ?

L'Onisep est au cœur de changements importants. Dans cette période d'incertitude pour les services d'information et d'orientation, il faut réaffirmer les valeurs auxquelles nous tenons.

L'Onisep connaît des mutations importantes. D'une part, il doit s'adapter aux évolutions du contexte actuel et aux nouvelles habitudes du public avec un glissement du papier vers le numérique et

le multimédia. D'autre part, depuis plusieurs années il développe une politique plus commerciale. Il doit, de plus en plus, autofinancer ses productions.

Cette adaptation doit se faire sans abandonner le papier, outil encore indispensable pour de nombreuses familles et établissements scolaires. Elle ne peut avoir lieu, non plus, sans accompagner les personnels en termes de for-

mation, d'évolution et de conditions de travail.

À l'heure où on attend les textes précis qui vont définir le devenir de l'Onisep, la notion de service public est primordiale. Les subventions publiques doivent être conséquentes. Et, s'il est important de travailler avec les branches professionnelles pour collecter l'information, l'Onisep doit garder son indépendance. Ses missions et ses

personnels doivent être définis nationalement et appartenir au service public. Son rôle est plus large qu'une simple réponse aux questions que se pose le public. Il doit aider à la construction des projets d'orientation en fournissant des informations fiables et objectives mais aussi en participant à l'éducation aux choix et à la lutte contre les stéréotypes.

Marie-Noëlle Girard

PAROLE DES JEUNES

ET DES FAMILLES

L'Unaf (Union nationale des associations familiales) a publié récemment une étude qualitative « *l'orientation scolaire vue par les jeunes et leurs parents* » réalisée entre avril et juillet 2009 auprès de 23 jeunes de 17-18 ans en fin de cycle, scolaires ou apprentis, et 22 parents.

Les jeunes y perçoivent leur orientation comme un véritable parcours souvent avec rebondissements, crise ou parfois aussi le sentiment de « *trop tard* ». Leur attente est celle d'un accompagnement dans la réflexion. La présence importante est celle des parents qui se positionnent en accompagnateurs de l'orientation sur un mode peu autoritaire. Le plus souvent, l'Éducation nationale ne joue pas le rôle attendu : les professeurs sont perçus comme peu concernés, l'établissement comme évaluant la capacité à suivre un parcours mais non comme accompagnant le choix, orientant les jeunes là où il y a de la place, quitte à les influencer vers un choix qui ne leur correspond pas. Les contacts directs avec les professionnels sont appréciés. Parents et jeunes ne semblent pas manquer d'informations. La plupart des jeunes rencontrés sont contents de leur situation, surtout ceux qui ont expérimenté la voie professionnelle et technologique où l'alternance est valorisée et les professeurs appréciés.

CONSEIL EN ORIENTATION : QUE FONT LES COP ?

Redéfinir des stratégies d'orientation et de formation au gré des changements subis ou choisis, tel doit être l'avenir des Cop.

La loi du 24 novembre 2009 inscrit dans le *Code du travail* le droit à l'information et à l'orientation professionnelle. L'article 5 de la loi nomme explicitement les Cop et modifie le *Code de l'Éducation* en précisant que leurs missions seront définies par décret.

UNE TRIPLE ORIGINALITÉ

Un groupe de travail ministériel vient d'être créé sur les missions des Cop, dans un contexte de suppressions massives d'emplois et de réformes impliquant encore davantage les personnels enseignants dans l'orientation. Le Sgen-CFDT ne remet pas en cause l'implication de tous les personnels d'enseignement et d'éducation dans l'orientation mais affirme fermement la spécificité du Cop. Cette dernière tient à sa posture professionnelle, tant en entretien qu'auprès des groupes. Elle est liée à une triple originalité : sa formation pluridisciplinaire, son positionnement institutionnel interne-externe et son activité au centre d'information et d'orientation (CIO).

Sa formation pluridisciplinaire allie un haut niveau en psychologie lui conférant le statut de psychologue (déontologie, grille de lecture et d'analyse, outils, bilans, techniques d'entretien, empathie, neutralité...) à une bonne connaissance des systèmes de formation et des milieux professionnels. Cette triple compétence, qui doit être actualisée par la formation continue, permet au Cop d'être un spécialiste du conseil en orientation, situation à l'interface de trois réalités : la personne en construction, les



Ni évaluateur, ni juge, ni partie, le Cop doit rester indépendant des organismes de formation tout en restant membre des équipes éducatives.

Edith Meaume

formations et les milieux socio-économiques en constante évolution.

Son positionnement dans le système éducatif interne/externe : personnel Éducation nationale, le Cop est rattaché au CIO et non à un établissement. Ni évaluateur, ni juge et partie, indépendant par rapport aux établissements scolaires et aux organismes de formation, il est membre de l'équipe éducative mais non partie prenante des décisions d'orientation. Les interventions dans plusieurs types d'établissements diversifient l'approche du système de formation, « *l'éparpillement des champs* » permet une vision plus globale.

UNE CONCEPTION ÉDUCATIVE DE L'ORIENTATION

Son activité au CIO est un service gratuit d'accueil tout public, outillé par la documentation non partisane de l'Onisep. Les entretiens pour tous actualisent et élargissent l'information sur les milieux de travail et le système éducatif, notamment sur le bassin d'emploi et de formation. En réunions hebdomadaires d'équipes de CIO, les échanges d'information et de pratiques contrebalancent

les spécialisations temporaires liées au secteur d'activité.

Dans l'accompagnement des personnes en cours d'élaboration de projet d'orientation, les Cop ont donc une posture tout à fait originale, parfois inconfortable, mais qui offre au public un conseil plus indépendant, centré sur l'intérêt du sujet, tenant compte de ses particularités et de son environnement. Cette pratique trouve tout son sens dans une conception éducative de l'orientation qui permet à chacun de se construire tout au long de sa vie. L'entretien de conseil perd sa pertinence d'aide à la décision dans un système éducatif où l'élève décide peu de ses choix d'orientation/d'affectation et dans une société bloquée où les inégalités scolaires et sociales se renforcent.

Pour le Sgen-CFDT, le droit au conseil en orientation doit comprendre la possibilité d'entretiens jalonnés tout au long de parcours scolaires et professionnels de moins en moins linéaires et prévisibles. Redéfinir des stratégies d'orientation et de formation au gré des changements choisis ou subis est devenu une nécessité.

Bernadette Robin

LE DROIT À L'ERREUR AU LYCÉE À L'HEURE DES RÉFORMES

Faire du lycée un lieu de construction progressive, tel est, pour le Sgen-CFDT, l'enjeu d'une véritable réforme du lycée et de l'orientation.

Les jeunes ont besoin d'une plus grande souplesse dans leurs parcours.

La question de l'orientation des élèves est au cœur de la nécessité de réformer le lycée. Le document intitulé « *points de convergence* » signé en mai 2008 entre le ministère et les organisations de personnels et de lycéens le signale très clairement : « *le troisième objectif de la réforme du lycée est d'en faire le lieu d'une réelle liberté de choix des lycéens en évitant l'enfermement trop précoce dans des filières par la mise en place d'une diversité et d'une souplesse plus grandes des parcours offerts ainsi que par un meilleur accompagnement des élèves* ».

S'il est en effet un constat partagé, c'est que le lycée actuel ne permet ni construction, ni maîtrise réelle par le jeune d'un projet et d'un parcours de formation. L'orientation des lycéens résulte, le plus souvent, de leur échec et non de leurs aspirations. C'est que le cloisonnement (compliqué) en voies et sé-



Éviter l'enfermement trop précoce dans des filières.

ries, inévitablement hiérarchisées, rend les changements volontaires de parcours quasi impossibles, et toute orientation trace un chemin qui éloigne de la voie « normale ». La série S, « *S comme souffrance* » rappelle un récent rapport de l'inspection générale, est au centre de ce système, moins parce qu'elle est sélective que parce qu'elle repousse le plus loin possible le moment du choix... pour ceux qui ne ratent aucune marche. Dans « *Le jaillissement de l'esprit* » (Gallimard, 1981), Seymour Papert dessine une

nouvelle démarche pédagogique qui fait de l'erreur, non une faute à sanctionner, mais un instrument dans la construction des connaissances et des savoir-faire. Cette démarche s'applique parfaitement à la problématique de l'orientation.

LOGIQUE D'ORIENTATION DÉMARCHE DE DIALOGUE

La future architecture de la classe de seconde est un premier pas bien insuffisant vers cette nouvelle approche, mais les enseignements d'explo-

ration ne prendront leur sens que si les heures d'accompagnement personnalisé sont utilisées dans ce sens. Plus que l'information, c'est le temps de réflexion et de dialogue avec enseignants et conseillers d'orientation psychologues qui manque aux lycéens.

Moins qu'un droit à l'erreur facilement caricaturé, c'est d'un droit à la découverte dont les lycéens ont besoin. D'un temps pour vérifier leur appétence (et pas seulement leur capacité) pour tel ou tel champ de formation.

L'occasion de repenser l'organisation pédagogique du lycée, prévue pour une population préalablement sélectionnée n'a pas été saisie. Conserver un système de voies et de séries cloisonnées et auto-suffisantes du point de vue disciplinaire ne permet pas passer d'une logique d'orientation à une démarche de construction de parcours.

Guillaume Touzé

PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS : PAS SI SIMPLE

La circulaire ministérielle de juillet 2008 prévoit pour chaque élève, de la classe de 5^e à la terminale, la mise en place d'un parcours de découverte des métiers et des formations. Le texte précise que, sur la totalité de sa scolarité en collège, un élève aura passé au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel, dont 5 jours pour la séquence d'observation de troisième. Les établissements scolaires doivent proposer à tous les élèves des actions visant à leur faciliter l'accès aux informations sur les métiers et sur le système de formation. Dans

l'académie de Nantes, ce dispositif a été mis en place à titre expérimental, dans des établissements volontaires, dès l'automne 2008. Les services d'orientation ont été invités à apporter leur contribution.

Ce dispositif, qui reprend de nombreuses mesures précédentes, permet de renforcer le lien entre équipes pédagogiques et Cop. Les circulaires préconisent en effet des réunions de concertation avec les équipes éducatives, moyen de conforter la place des Cop dans les établissements et de mettre en œuvre cet outil avec les enseignants à condition que la concerta-

tion soit réellement organisée dans les établissements. Ce travail sur l'information interroge cependant sur la vision d'une bonne orientation qui ne dépendrait que d'une bonne information sur les métiers.

Le texte préconise également des entretiens personnalisés d'orientation par le professeur principal, avec éventuellement l'appui du Cop. Les entretiens personnalisés d'orientation des professeurs sont différents de l'entretien de conseil des Cop, professionnels de l'écoute et des interactions entre êtres humains. Un enseignant qui se doit de maîtriser sa matière

est-il en capacité de vérifier toutes les informations relatives aux formations, et surtout aux métiers ? Percevant la réalité scolaire du jeune d'abord à travers ses notes, peut-il vraiment aider l'élève à se placer dans la réflexion par rapport à son avenir ? L'adolescent est un être en construction et en devenir, il a le droit à l'erreur, il a le droit d'être une personne changeante, évolutive. Les parcours des métiers et des formations ne doit donc pas se confondre avec l'élaboration du projet personnel.

Fanchette Le Neuthiec

LE PORTAIL « AFFECTATION POST-BAC »¹ UN OUTIL UTILE AVEC DES RISQUES POTENTIELS

L'éducation à la construction du projet personnel et la découverte des métiers doit concerner la totalité des élèves. Le module de découverte professionnelle ne doit plus être une option.

Jusqu'alors, les lycéens devaient utiliser autant de serveurs informatiques que de types de poursuites d'étude envisagées (BTS, DUT, CPGE, licence, etc.) pour formuler leurs vœux entre janvier et mai. Ils recevaient alors une réponse dans chaque filière de formation demandée, avec parfois plusieurs réponses positives. En juin, les élèves pouvaient encore opérer une deuxième sélection en choisissant l'établissement où ils allaient finaliser leur inscription.

Le portail « affectation post-bac » (APB) ne permet plus ce choix en deux temps. Les lycéens doivent, dès fin mars, hiérarchiser leurs vœux de poursuites d'études. Ils ne recevront qu'une réponse positive, celle du vœu le mieux classé où ils sont admis. Ils continueront toutefois à bénéficier d'éventuelles admissions en liste supplémentaire sur des vœux mieux classés que celui où ils sont admis.

Le premier intérêt d'APB, que perçoivent les élèves et leur famille, est la simplification des démarches. Un seul site suffit pour formuler ses choix de formations et consulter les

réponses des établissements. De plus, ce portail fonctionne aussi comme une base de données d'adresses et de descriptifs de formations.

Pour les établissements, l'enjeu est de s'assurer que les étudiants recrutés le sont réellement et qu'ils ne se désisteront pas entre le mois de juin et la rentrée. L'existence de ce portail ne modifie pas la façon dont les dossiers déposés dans chaque filière sont examinés.

LES RISQUES POTENTIELS

Cette démarche nécessite que la hiérarchisation des vœux reflète précisément les intérêts de formation des élèves. Les dates de recensement des vœux ayant été avancées au début du second trimestre, les lycéens doivent être préparés dès la classe de première. Les adultes chargés de les accompagner dans ce choix doivent donc anticiper le travail habituellement effectué. L'intervention des Cop en est modifiée, ainsi que le rôle du professeur principal en terminale qui doit aider à la formulation des

choix mais qui devient aussi le garant du déroulement de la procédure. Il se dessine ainsi une continuité dans le processus d'orientation au lycée entre le choix de la filière de bac en seconde, la recherche d'informations sur les poursuites d'études en première et, enfin, la formalisation des demandes en début de terminale.

Un des premiers risques potentiels est que les vœux d'un élève reflètent trop l'influence des parents, des professeurs ou de ses pairs. Il risque alors d'être affecté dans une formation qui ne correspondrait pas à un vœu réel et perdrait le bénéfice d'une candidature dans une formation classée sur un vœu ultérieur. À la rentrée, certains élèves ont été admis en CPGE alors qu'eux-même auraient préféré une inscription universitaire par exemple.

Un second risque vient de l'anticipation induite par le portail APB. Cette démarche ne tient pas compte de certaines réalités du fonctionnement psychique des adolescents. En se basant sur des vœux formulés en mars pour une rentrée en septem-

bre, l'institution demande à des jeunes de 16-17 ans de se projeter à six mois. Si on considère le travail préparatoire nécessaire en première, ils doivent même se projeter au delà d'une année. Les travaux sur les perspectives temporelles à cet âge montrent que cette capacité n'est pas forcément acquise par tous les adolescents. Il en est de même pour la stabilité des intérêts professionnels exprimés en fin de secondaire. Ils ne sont stables que pour un élève sur deux.

APB modifie en profondeur la démarche d'orientation en fin de lycée. À terme, il nécessitera que les parcours dans le supérieur soient pensés dans le sens d'une plus grande souplesse avec la mise en place de passerelles entre les filières de formation (déjà prévues en partie dans l'architecture LMD - Licence, Master, Doctorat).

Vincent Bernaud

1- APB concerne les formations gérées par le MEN et MESR. Les autres formations échappent encore à cette procédure.

BTS, IUT : FAUT-IL DES QUOTAS ?

Le paradoxe est connu mais trop rapidement généralisé. Des bacheliers généraux s'inscrivent dans les filières courtes (BTS et IUT) et des bacheliers technologiques, faute de place dans ses structures, vont à l'université et y réussissent moins. Cette situation vaut, en fait, surtout pour les filières tertiaires. La solution proposée dans plusieurs rapports et évoquée dans le cadre de la réforme du lycée est la mise en place

de quotas réservés aux bacheliers technologiques. Si le principe paraît simple, sa mise en œuvre serait complexe : certaines structures du supérieur court sont très spécialisées, nécessitent des pré-requis solides, ou sont faiblement implantées en raison des perspectives d'insertion limitées. La carte des formations sur le territoire crée des pénuries ou des abondances de formations qui ne correspondent pas aux demandes. Dans ce

contexte, l'établissement de quotas devrait-il être défini nationalement ou régionalement ? Devrait-il varier selon les formations et les structures ? Devrait-il tenir compte des situations sociales des étudiants ? Dans tous les cas de figure, la loi du marché et l'effet de structure paraissent indépassables.

Pour le Sgen-CFDT, la réponse passe par une meilleure liaison lycée-université et la construction

modulaire des parcours de formation. Avec un dispositif de reconnaissance d'unités de formation permettant la diversité des parcours dans le supérieur, le développement de l'alternance et l'utilisation de l'informatique pour modéliser et simuler certains apprentissages, chaque étudiant devrait pouvoir adapter sa formation dans son parcours vers l'insertion et la formation tout au long de la vie.

PROPOS SUR L'ORIENTATION

INTERVIEW DE JEAN-PIERRE BOUTINET

Jean-Pierre Boutinet est professeur à l'UCO d'Angers, enseignant-chercheur à l'Institut de psychologie et sociologie appliquées et à l'Institut de recherche fondamentale et appliquée qu'il a dirigé jusqu'en 2004.

Comment les évolutions économiques et sociales interrogent-elles le concept de conseil en orientation et la posture du professionnel de l'orientation ?

Nous sortons d'une civilisation de la durée et du durable pour entrer dans une civilisation du provisoire, un provisoire qui doit être régulé pour éviter qu'il ne devienne sauvage. Nous semblons, depuis ces dernières décennies, trouver une régulation à ce provisoire dans le transitionnel, l'aménagement des transitions. Voilà la nouvelle posture professionnelle du conseiller de réorientation : celle d'aménageur ou de facilitateur des transitions pour éviter que ces dernières se fassent sur le mode de la crise ou de l'urgence.

La culture du projet envahit toutes les sphères de notre société. Avoir un projet devient une obligation d'autant plus pressante et culpabilisante qu'on est en situation difficile...

Nous sommes effectivement entrés dans l'ère des cultures de projet, avec ses points forts, notamment celui d'effectuer un travail de plus grande proximité, mais beaucoup de points faibles, comme celui de l'injonction paradoxale. Ceci nous oblige à développer une fonction critique vis-à-vis des usages et mésusages du projet pour éviter toutes les dérives et gaspillages auxquels nous assistons. Je crois que, dans le domaine de l'orientation, il y a un mésusage du projet, pour le moins à trois niveaux :

- on conditionne l'élève à la nécessité de se doter d'un projet beaucoup trop tôt, dans la plupart des cas à la fin du collège. Or, avant de parler d'orientation, il serait sans doute préférable de se

soucier d'éveil à la curiosité et cet éveil passe par la découverte de l'environnement proche et lointain, de sa diversité, de ses potentialités ;

- à l'encontre de la tyrannie du projet, on devrait laisser la liberté aux élèves d'être sans projet, notamment ceux qui réussissent au lycée, sans trop de difficultés. La catégorie des sans projet devrait être considérée comme légitime et respectée, pour peu que l'on développe à son encontre cette pédagogie de la curiosité que je viens d'évoquer ;

- nous sommes maladroits avec nos projets vis-à-vis de cette autre catégorie de jeunes qui sont les « hors projet », ceux qui échouent tout le temps. Ce sont ces jeunes, les plus démunis existentiellement, que nous mettons dans l'obligation de se doter d'un projet : le remède est pire que le mal ! Chez ces jeunes déjà en grande incertitude, on augmente bien souvent cette incertitude par le projet, alors qu'il s'agit d'abord, par des accompagnements appropriés, de les aider à calmer le moment présent, leur moment présent, pour qu'ils conquièrent suffisamment d'autonomie, leur permettant ultérieurement de s'insérer, dans le meilleur des cas, dans un projet.

Si le conseiller d'orientation doit devenir le chef d'orchestre des réorientations en périphérie et hors système scolaire, il ne le fait jamais seul. C'est toujours avec la personne concernée par son orientation, jeune ou moins jeune, et les acteurs de son environnement. Il le fait en donnant une dimension collective à sa mission c'est-à-dire en partenariat étroit, avec ses moyens propres, oscillant continuellement entre succès et échec, comme dans toute



Professeur associé aux Universités de Sherbrooke (Canada) et Genève (Suisse), chercheur associé à l'Université Paris X, il est l'auteur d'ouvrages dont « anthropologie du projet » et « la psychologie de la conduite à projet ».

action menée. Mais, surtout, il évite par son action que ce soient toujours les mêmes qui connaissent les mêmes situations d'échec. Il rend possible, dans l'aménagement des transitions de vie, ce qui, avant lui et sans lui, ne l'était pas. C'est sans doute là ce qui définit la noblesse de son métier, cette dimension tragique qui ne saurait dissocier la réussite obtenue de l'échec que l'on ne peut éviter.

L'orientation scolaire obéit-elle à ses propres règles ? Exige-t-elle un professionnel de l'orientation spécifique, le conseiller d'orientation-psychologue ?

Plus on a sophistiqué l'identité professionnelle du conseiller devenu psychologue, plus on a vidé le contenu de sa mission. Aujourd'hui, le conseiller d'orientation n'a plus rien à faire dans le cadre scolaire. Il est quand même paradoxal que, dans une société de la mobilité qui implique orientation et réorientation incessantes, qui laisse en inactivité forcée, donc en panne d'orientation un nombre important de jeunes et de moins jeunes, le conseiller

d'orientation n'arrive plus à trouver ni sa légitimité, ni sa place. Cela signifie sans doute que le statut scolaire qui lui est dévolu est devenu anachronique. Au moment où l'on parle d'une orientation tout au long de la vie, il est en effet curieux de spécialiser un professionnel appelé le conseiller d'orientation pour une classe d'âge déterminé, celle de la jeunesse. Le conseiller d'orientation devrait se faire non pas un spécialiste mais un généraliste de l'orientation et intervenir simultanément sur plusieurs catégories d'âge pour éclairer les problèmes d'orientation posés par un âge par les problèmes posés par un autre âge. Ce conseiller cessant d'être un conseiller d'orientation devrait apprendre à devenir un conseiller de réorientation. Il doit délibérément laisser le préventif qu'il n'a pas les moyens d'assumer pour s'occuper du curatif, qui n'est pris en charge par personne.

Propos recueillis par Marie-Solange Guiard

Pour en savoir plus : <http://www.jeanpierreboutinet.fr/>

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

LES ENJEUX RÉGIONAUX

Les acteurs régionaux expriment la volonté de coordonner les systèmes d'orientation. Pour les personnels des CIO, c'est une occasion de participer à l'orientation tout au long de la vie.

Depuis que les régions ont été investies de la responsabilité du développement économique et de la formation professionnelle, se posent pour elles les problèmes de cohérence entre leur politique d'investissement économique et leur politique d'investissement éducatif. Cela se traduit par une volonté de faire converger les niveaux et les offres de formation, tant initiale que continue, avec les nouveaux besoins des activités économiques à venir.

Se pose alors la question de la lisibilité, sur leur territoire, des lieux d'accueil d'information et d'orientation dépendant de plusieurs ministères, dévolus à des publics ciblés avec parfois recouvrement de publics et avec également des trous dans la cible. Nous trouvons parmi ces acteurs, les centres d'aide à la décision (CAD), les missions locales, les maisons de l'emploi, les points d'accueil de Validation des acquis de l'expérience (VAE), etc.

FAIRE APPRÉCIER LE PROFESSIONNALISME

La volonté politique avortée de transférer sans concertation les services d'information et d'orientation de l'Éducation nationale dans les régions n'a pas pour autant mis fin à la volonté des acteurs régionaux d'avoir une plus grande visibilité et un pouvoir de coordination, donc d'influence, sur l'ensemble des acteurs des systèmes

d'orientation. Cela s'est manifesté, depuis lors, par des incitations, diverses suivant les régions, à la coopération entre les différents réseaux. Dans certains cas, une volonté de rationalisation des coûts induits par cette multiplicité de lieux s'est fait jour. Comment les CIO peuvent-ils s'inscrire dans ces évolutions en cours ? Le CIO doit exister et, si « *l'orientation tout au long de la vie* » n'est pas qu'un slogan, nous devons participer à cette mise en forme d'une réponse régionale cohérente de conseil d'orientation. Quelle que soit la nature du questionnement des demandeurs.

Cela ne signifie pas que chaque acteur, capable de maîtriser tous les aspects des dispositifs adaptés à chacun, jonglant des méandres des affectations internes du système éducatif aux conditions d'obtention d'un congé individuel de formation (Cif), en passant par les aides à la reconversion et les besoins d'un élève. Non, mais les frontières le plus souvent dressées par la méconnaissance des activités

des autres acteurs pourraient s'atténuer, engendrant une coopération plus efficace car moins polémique.

Cette inscription dans une stratégie portée par des acteurs politiques régionaux donne également la possibilité de faire apprécier par ceux-ci, le professionnalisme, si souvent mis en cause, des personnels des CIO. Elle permet également de s'inscrire dans une politique de décentralisation qui n'oppose pas les nécessaires équilibres entre territoires à une inscription dans une réalité régionale.

René Bozec



REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Les *Cahiers pédagogiques*. Le n° 463 (mai 2008) consacrent leur dossier à l'orientation. Cette publication associe une réflexion de fond à des expériences très concrètes dans une trentaine d'articles courts.

La même revue a publié, en partenariat avec le CRDP d'Amiens, la collection « *Dispositifs - Repères pour agir*. *Second degré* » dans laquelle on trouve deux tomes sur *L'orientation, c'est l'affaire de tous*. Le premier (octobre 2006) est consacré aux enjeux (apports historiques, sociologiques, théoriques sur l'orientation) ; le second (novembre 2007) aborde les pratiques, présentant des expériences et des pratiques.

Le n°77 d'*Éducation & formations*, revue de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la

performance). Une grande variété d'éclairages, de l'orientation des filles en filières scientifiques à la coordination des acteurs en région Rhône-Alpes. Les articles sont téléchargeables sur le site ministériel.

Tous ces ouvrages citent les recherches menées par le Cereq. Les plus connues sont sans doute les enquêtes générationnelles sur le devenir des jeunes ayant quitté le système éducatif une année donnée (la dernière étudiée : 2004). L'insertion professionnelle des jeunes est mise en parallèle avec leur parcours scolaire et donc de leur orientation. Ce qui conduit le Cereq à s'interroger sur les dispositifs d'orientation en France dans ses revues (*Brefs, Nef*) disponibles en ligne.

Puisque l'orientation est devenue

une priorité gouvernementale, le site *Eduscol* propose de nombreuses informations. La généralisation du « *parcours de découverte des métiers et des formations* » a conduit à la publication d'un livret « *Repères pour la mise en oeuvre* », librement téléchargeable et rassemblant quinze fiches repères avec leurs annexes.

On peut aussi prendre du recul avec les ouvrages de Jean-Pierre Boutinet (voir interview p.11), notamment son dernier opus *Psychologie de la conduite à projet*, dans la collection *Que sais-je ?*. Sa réflexion sur la culture actuelle du projet, omniprésente malgré des dérives, dépasse la question de l'orientation.

Vincent Soulage